

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE SES NOMME M. BOB ROSS ET LE Dr ASHOK GANGULY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES ACTIONNAIRES APPROUVENT LA MODIFICATION DES STATUTS

Betzdorf, Luxembourg, le 3 juillet 2007 – Les actionnaires de SES S.A. (Euronext Paris et Bourse de Luxembourg: SESG), ont nommé, lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège de la société à Betzdorf le 28 juin 2007, Mr Bob Ross et le Dr Ashok Ganguly au Conseil d'administration et ont approuvé certaines modifications des statuts de la société.

Dr Ganguly est actuellement Président de la société Firstsource Solutions Ltd (anciennement ICICI OneSource Ltd) et d'ABP Pvt Ltd (Groupe Ananda Bazar Patrika) et a été nommé en novembre 2000 membre du Bureau Central de la RBI (Reserve Bank of India). Il est également membre du Conseil du Commerce et de l'Industrie rattaché au premier ministre indien ainsi que de la Commission Investissement et du Conseil India-USA CEO, mis en place par le premier ministre indien et le président des Etats-Unis. Il siège également à la National Knowledge Commission qui dépend du premier ministre. Enfin il a été membre du Conseil d'Administration de British Airways Plc (de 1996 à 2005) et de New Skies Satellites (de 2002 à 2006).

Mr Ross, ancien PDG de la société New Skies Satellites (1998-2002) a travaillé comme consultant pour la société de 2002 à 2004. Ayant occupé plusieurs postes à responsabilités à la National Cable Television Association et chez Turner Broadcasting System Inc, où il a notamment orchestré l'introduction de CNN en Europe et au Moyen Orient, il a ensuite été nommé Vice-Président de la société Turner International, Inc où il était chargé de la planification stratégique du lancement de réseaux de télévision internationaux puis Président de cette même société ; il possède une très grande expérience en tant que responsable dans le secteur de l'industrie des médias. Bob Ross intervient actuellement en tant que consultant dans le secteur des communications de la radiotélévision.

L'Assemblée Générale a également approuvé plusieurs modifications des statuts. Celles-ci portaient notamment sur les points suivants :

1. L'adaptation des statuts de la société aux modifications apportées au Contrat de Concession conclu entre SES ASTRA et le gouvernement luxembourgeois (Article 5).
2. La suppression de toutes les références aux actions de Classe C, ces actions (détenues à l'origine par General Electric) ayant été rachetées et annulées.
3. Un certain nombre d'autres modifications mineures faisant référence aux deux points précédents.

(.../2)

René Steichen, Président du Conseil d'administration a déclaré :

“SES est heureux d'accueillir le Dr Ashok Ganguly et Bob Ross au sein du Conseil d'administration. Leur connaissance approfondie du secteur satellitaire et leur très grande expérience sur le plan commercial vont renforcer les compétences de notre Conseil et seront une aide précieuse pour soutenir les initiatives de SES en termes de croissance. Nous pensons tout particulièrement à nos activités sur les nouveaux marchés et secteurs commerciaux et attendons beaucoup de leur contribution au succès de notre entreprise.”

Pour plus d'informations, contactez :

Mark ROBERTS
Investor Relations
Tél. +352 710 725 490
Mark.Roberts@ses.com

Yves FELTES
Media Relations
Tél. +352 710 725 311
Yves.Feltes@ses.com

Notes aux éditeurs

Origine de l'amendement de l'Article 5

En Décembre 2005, La Commission Européenne a initié une procédure reposant sur le fait que les droits spéciaux dont bénéficient l'état du Luxembourg en vertu du Contrat de Concession (aux termes duquel SES ASTRA a accès aux fréquences et aux positions orbitales du Luxembourg) pourraient constituer une restriction trop importante sur les mouvements de capitaux et la liberté d'établissement. Suite aux propositions du gouvernement du Luxembourg d'amender le Contrat de Concession signé par le gouvernement et SES ASTRA, la Commission a clos ce dossier le 21 mars 2007. L'une des modifications apportées au Contrat de Concession porte sur le seuil de participation de 20,1%. La directive européenne relative aux institutions financières, [un secteur industriel fortement représenté au Luxembourg,] a servi de modèle pour fixer les seuils de participation mentionnés dans le nouveau Contrat de Concession. Ainsi, les statuts de SES S.A. ont été modifiés pour être conformes au nouveau Contrat de Concession. L'Article 5 des statuts fait désormais état de trois seuils de participation (20%, 33%, 50%), au lieu du seuil unique de 20,1% mentionné précédemment, qui exigeait l'autorisation du gouvernement luxembourgeois en tant que régulateur.

À propos de SES

SES (Euronext Paris et Bourse de Luxembourg : SESG) est propriétaire de trois grands opérateurs de satellites leaders du marché : SES ASTRA en Europe, SES AMERICOM en Amérique du Nord et SES NEW SKIES, à la couverture et la connectivité internationales. L'entreprise détient également des parts dans les sociétés SES Sirius (Europe), Ciel (Canada) et Quetzsat (Mexique). Grâce à sa flotte de 36 satellites sur 25 positions orbitales, SES offre des solutions exceptionnelles de communication par satellite partout dans le monde. Pour plus d'informations sur SES : www.ses.com